

Règlement intérieur

Accueil de loisirs de Belle-Île

Article 1 - Généralités

Le site d'accueil des enfants est situé : Ecole Stanislas Poumet, Rue des Remparts, 56360 Le Palais.

Les bureaux administratifs sont situés : Maison de l'Enfance, rue Pierre Cadre, 56360 Bangor.

Contacts : ☎ 06 70 34 38 06 – mail : alsh.belleile@lespep56.com

Article 2 - Période de fonctionnement et horaires d'ouverture

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant toutes les vacances de 7h30 à 18h30* et tous les mercredis de 7h30 à 18h30*.

*A partir de 18h30, si personne n'est venu chercher l'enfant, la directrice se réserve la possibilité d'en informer la gendarmerie. Le non-respect des horaires récurant peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

Article 3 - Modalités d'admission et d'inscription

L'accueil d'un enfant est soumis à une **inscription préalable obligatoire**.

Les places doivent être réservées par dépôt des fiches de réservation à l'Accueil de Loisirs, par mail au plus tard la semaine précédente, soit **minimum 7 jours avant l'accueil**.

Passé ce délai, l'ALSH ne sera plus en mesure d'assurer le repas du midi à votre enfant.

Les annulations sont sujettes aux mêmes délais afin de limiter les listes d'attente.

Conditions d'inscription :

Les parents devront fournir pour toute inscription, les éléments suivants (identiques pour les différents types d'Accueils) :

- Une fiche d'inscription
- Une attestation de Quotient Familial. (uniquement pour l'accueil de loisirs)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Les copies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou l'attestation d'un médecin.
- Une photocopie de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants concernés par des allergies, traitements médicaux spécifiques...
- Le règlement intérieur signé



Accueil de loisirs de Belle-Île-en-Mer

Maison de l'Enfance - Rue Pierre Cadre 56360 BANGOR

☎ 02 97 14 53 72 - ✉ alsh.belleile@lespep56.com



Article 4 - Organisation journalière de l'accueil de loisirs

Période de vacances et mercredis:

7H30-9H00 : Accueil péricentre.

Un animateur est responsable de l'arrivée des enfants. Ce temps est organisé sous forme d'ateliers libres permettant à l'enfant de se réveiller à son rythme.

Merci de veiller à bien signaler l'arrivée de votre enfant et compléter l'heure sur le registre d'inscription.

9h00-9h30 : Accueil ALSH.

Un animateur est responsable de l'arrivée des enfants.

Merci de veiller à bien signaler l'arrivée de votre enfant et compléter l'heure sur le registre d'inscription.

9h30-11h45 : Temps d'activités par groupe d'âge.

Les animateurs sont répartis en fonction du nombre d'enfants dans chaque groupe.

11h45-12h00 : Temps d'accueil des enfants et des parents.

Un animateur est responsable de l'arrivée/départ des enfants.

Merci de veiller à bien signaler le départ/ l'arrivée de votre enfant.

12h00-13h30 : Temps du repas.

Les enfants mangent sur du mobilier adapté à leur âge. Les repas sont servis au restaurant scolaire de Le Palais géré par la CCBI. L'équipe d'animation accompagne l'enfant dans son éveil au goût.

13h30-14h00 : Temps d'accueil des enfants et des parents.

Un animateur est responsable de l'arrivée/départ des enfants.

Merci de veiller à bien signaler le départ/ l'arrivée de votre enfant et signer le registre d'inscription.

13h30-14h00 : Temps libre et repos.

Afin de favoriser un temps de récupération, un temps spécifique est mis en place. Une sieste est proposée aux plus petits et à ceux qui le souhaitent dans une salle de repos avec des lits individuels.

14h00-16h30 : Temps d'activités et goûter.

Les animateurs sont répartis en fonction du nombre d'enfants dans chaque groupe.

16h30-17h : Accueil ALSH.

Un animateur est responsable du départ des enfants.

Merci de veiller à bien signaler votre départ et signer le registre d'inscription.

17h-18h30 : Accueil péricentre.

Un animateur est responsable du départ des enfants. Ce temps est organisé sous forme d'ateliers libres.

Merci de veiller à bien signaler le départ de votre enfant et compléter l'heure et signature sur le registre d'inscription.

Article 5 - Accueil et départ des enfants

Le matin : les enfants doivent être confiés à l'équipe pédagogique par leur accompagnateur.

Le soir : Ils ne seront confiés qu'aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription. Il est impératif de mettre à jour la fiche d'inscription pour toute nouvelle personne autorisée à venir chercher un enfant. L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

Article 6 - Les repas

Tous les repas de l'accueil de loisirs sont fournis par le restaurant scolaire. Ils sont élaborés sur place.

Article 7 - Vêtements et objets personnels

Il est souhaitable que les vêtements de l'enfant soient marqués à son nom. L'argent, les objets de valeur, les bijoux et les jouets (consoles, portables, MP3...) sont strictement interdits à l'Accueil de Loisirs.

Article 8 - Santé des enfants

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'ALSH, en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans prescription médicale. En cas de maladie survenant à l'accueil, le responsable en informera aussitôt les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. Il peut prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents, s'il n'a pas réussi à les joindre. En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Samu, pompiers) et ensuite au médecin, si son intervention peut être plus rapide.

Article 9 - Tarifs - Facturation - Paiement de l'accueil de loisirs

Chaque parent devra signer un document le soir attestant de l'heure de départ de l'enfant.

Le tarif maximum sera facturé aux familles n'ayant pas fourni un justificatif de leur quotient familial.

Une facture sera établie à la fin de chaque période (vacances ou mercredis), les factures seront adressées par voie postale. Les règlements doivent être transmis à la directrice dès réception de la facture. Sont acceptés les chèques, CESU, CESU dématérialisé, espèces, chèques vacances, possibilité de règlement par prélèvement automatique le 20 du mois.

En cas de difficultés de paiement, il est impératif de prendre contact avec la direction. Le non-versement des sommes dues peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

Toute absence non justifiée et non prévenue (sauf maladie avec justificatif médical) est susceptible d'être facturée.

Les tarifs sont déterminés par la Communauté de Commune de Belle Ile en mer et sont susceptibles d'être revus périodiquement.

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan verse des aides financières pour le fonctionnement de l'ALSH afin de réduire le coût facturé aux familles. Les tarifs sont fixés en fonction du Quotient Familial par la CCBI.

A partir de février 2017 une tarification forfaitaire est accessible aux familles sous certaines conditions :

La tarification forfaitaire s'applique uniquement dans l'un des cas suivants :

- Réservation pour TOUS les mercredis entre deux périodes de vacances scolaires
- Réservation pour TOUS les jours d'une même semaine de vacances hors mini-camps et jours fériés

| Présence | Horaires | Age | QF 0 à 559 € | QF 560 à 949 € | QF 950 à 1200 € | QF > à 1200 € | Hors CCBI |
|---|--------------------------|----------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Journée avec repas | 9h - 17h | Moins de 6 ans | 10,80 € | 11,30 € | 12,30 € | 13,80 € | 17,30 € |
| | | Plus de 6 ans | 11,50 € | 12,00 € | 13,00 € | 14,50 € | 18,00 € |
| Journée sans repas | 9h - 12h 13h30 - 17h | | 8,50 € | 9,00 € | 10,00 € | 11,50 € | 15,00 € |
| ½ journée avec repas | 9h - 13h30 12h - 17h | Moins de 6 ans | 6,10 € | 7,00 € | 7,90 € | 9,20 € | 10,30 € |
| | | Plus de 6 ans | 6,80 € | 7,70 € | 8,60 € | 9,90 € | 11,00 € |
| ½ journée sans repas | 9h - 12h 13h30 - 17h | | 3,80 € | 4,70 € | 5,60 € | 6,90 € | 8,00 € |
| Accueil péricentre Période de vacances | 7h30 - 9h 17h - 18h30 | | 0,15 € le 1/4 d'heure | 0,20 € le 1/4 d'heure | 0,30 € le 1/4 d'heure | 0,35 € le 1/4 d'heure | 0,50 € le 1/4 d'heure |

Bons Caf, MSA, chèques vacances, CESU acceptés



Tarifification au forfait (à partir du 13 février 2017)

NB : la tarification forfaitaire s'applique uniquement lors des réservations effectuées au moins 15j avant le début de la période concernée et dans les cas suivants :

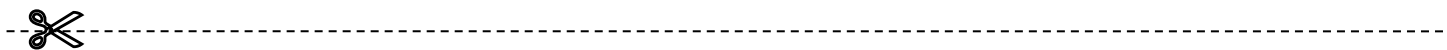
- **Réservation pour TOUS les mercredis entre deux périodes de vacances scolaires**
- **Réservation pour TOUS les jours d'une même semaine de vacances hors mini-camps**

| Présence | Horaires | Age | QF 0 à 559 € | QF 560 à 949 € | QF 950 à 1200 € | QF > à 1200 € | Hors CCBI |
|-----------------------------|-------------------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Journée avec repas | 9h - 17h | Moins de 6 ans | 9,80 € | 10,30 € | 11,30 € | 12,80 € | 16,30 € |
| | | Plus de 6 ans | 10,50 € | 11,00 € | 12,00 € | 13,50 € | 17,00 € |
| Journée sans repas | 9h - 12h 13h30 - 17h | | 7,50 € | 8,00 € | 9,00 € | 10,50 € | 14,00 € |
| ½ journée avec repas | 9h - 13h30 12h - 17h | Moins de 6 ans | 5,60 € | 6,50 € | 7,40 € | 8,70 € | 9,80 € |
| | | Plus de 6 ans | 6,30 € | 7,20 € | 8,10 € | 9,30 € | 10,50 € |
| ½ journée sans repas | 9h - 12h 13h30 - 17h | | 3,30 € | 4,20 € | 5,10 € | 6,40 € | 7,50 € |

Article 10- Comité technique d'évaluation

Chaque parent ayant un enfant inscrit à l'accueil de loisirs pourra faire partie du comité technique d'évaluation.

Celui-ci a pour but de participer à la vie de l'accueil de loisirs. En début de chaque année scolaire le comité technique est élu. Celui-ci participera à des réunions trimestrielles, elles auront pour but de participer à l'amélioration du service. Les modalités de participation sont disponibles à l'accueil de loisirs.



COUPON A DECOUPER ET A REMETTRE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame, Monsieur atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Belle-Ile.

Fait à , le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »